



Diplomatie, la France veut faire de l'éducation un outil d'influence

Les faits Le gouvernement a présenté, jeudi 3 octobre, un plan pour développer l'enseignement français à l'étranger, avec l'objectif de doubler le nombre d'élèves accueillis d'ici à 2030. Les syndicats, eux, pointent le recours massif à des enseignants recrutés selon le droit local. L'enseignement français à l'étranger constitue, martèle Jean-Yves Le Drian, « un instrument stratégique de notre diplomatie d'influence ». Le ministre des affaires étrangères en est convaincu : l'éducation fait partie des « nouvelles batailles » que notre pays doit mener, dans le contexte d'une concurrence internationale qui dépasse de loin les champs de la politique, de l'économie ou de l'armée.

Elle constitue tout bonnement « un enjeu géopolitique », estime-t-il, et doit contribuer au rayonnement de la France, de sa culture, de ses valeurs de liberté et de démocratie. « Notre modèle humaniste n'a de sens que si nous le portons comme une exigence universelle », a-t-il soutenu jeudi 3 octobre, au Quai d'Orsay, lors d'une conférence de presse de présentation d'un nouveau plan de développement de l'enseignement français à l'étranger.

Des acteurs privés, à visée lucrative

Le cap avait été donné par Emmanuel Macron dès 2018, avec cet objectif ambitieux : doubler d'ici à 2030 le nombre d'élèves accueillis. Pour ce faire, le gouvernement entend s'appuyer à la fois sur l'ensemble des établissements gérés directement par l'État, sur les réseaux associatifs tels que la Mission laïque française, actifs de longue date, mais aussi sur l'arrivée de nouveaux acteurs, privés, à visée lucrative, et qui peuvent bénéficier d'une homologation du ministère de l'éducation.

Une pédagogie « laïque » qui s'exporte

C'est le cas d'Odyssey, qui a pour vice-président l'ex-ministre de l'éducation Luc Chatel et qui est dirigé par son ancien directeur de cabinet ; Jonathan Derai. Ce groupe compte trois écoles à Casablanca, Bruxelles et Bucarest, des établissements où le français n'est qu'une des langues d'enseignement, à côté de l'anglais et de la langue locale.

Alors que d'un bout à l'autre de la planète, le succès des écoles anglophones ne se dément pas, cette dimension plurilingue est amenée à se développer dans le réseau français. Le plan gouvernemental prévoit ainsi de doubler d'ici à 2022 le nombre de « sections internationales » (168 en 2017).

8 000 élèves de plus en cette rentrée

La stratégie s'appuie notamment sur l'octroi de 25 millions d'euros de subventions supplémentaires à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Elle vise à multiplier les implantations, en mobilisant davantage encore les ambassades : « On compte dans le monde 300 villes de plus d'un million d'habitants dans lesquelles nous ne sommes pas présents aujourd'hui », a dénombré Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, pour mieux souligner « l'immense potentiel » de progression.

Simplification des procédures d'homologation, amélioration du pilotage par les deux ministères de tutelle, l'éducation et les affaires étrangères, meilleure association des parents à la gouvernance des établissements... Le plan comporte de multiples mesures destinées à renforcer « l'excellence » des 522 établissements, qui en cette rentrée accueillent 8 000 élèves de plus – des enfants d'expatriés mais pas seulement – soit environ 250 000.

Présent lui aussi à la conférence de presse, Jean-Michel Blanquer a promis des efforts de formation, initiale et continue, avec notamment « une certification spécifique pour enseigner à l'étranger » qui sera ajoutée dès septembre 2020 au master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meeef). Le ministre de l'éducation a également annoncé, d'ici à

2030, le détachement de 1 000 titulaires supplémentaires (professeurs, chefs d'établissement, inspecteurs, etc.), ce qui portera leur nombre à 10 000.

Beaucoup de contrats de droit local

Mais Pascale Canova, co-secrétaire générale du Sgen-CFDT pointe « le recours très fréquent à des recrutements avec des contrats de droit local, généralement beaucoup moins protecteur que le droit français ». Cela concerne y compris des professeurs titulaires qui se voient refuser un détachement et n'ont pas d'autres choix que celui-ci pour partir enseigner à l'étranger, assure-t-elle.

Le plan ne s'attaque pas non plus à la question des frais d'écolage, que supportent les parents y compris dans les établissements directement gérés par l'État. Ceux-ci peuvent atteindre des milliers, voire des dizaines de milliers d'euros par an (plus de 40 000 € par exemple au lycée français de New York). « Chaque année, 25 000 bourses sont octroyées », nuance Jean-Baptiste Lemoyne. Ce qui n'empêche pas les classes moyennes et même une large part des classes supérieures d'être tenues à l'écart d'un certain nombre d'établissements d'enseignement français à l'étranger.

Comment le nouveau lycée prend forme dans l'Enseignement catholique